

Note de crédits

Le conseil municipal

Vu la lettre de M. le Directeur des allocations familiales
en date du 13 Janvier 1955 réclamant la somme de 11199

pour les 3 premiers trimestres 1954; employés non permanents.

Ouvrir un crédit de 11199 à prendre sur le ch. 101 et 2

Contributions et versements à la Caisse de compensation A.F. B.F. 35000
B.A. 15000